



DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SANARY SUR MER



## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

8.3 – LIMITE DES ESPACES PROCHES DU  
RIVAGE AU SENS DE L'ARTICLE L 121-13 DU  
CODE DE L'URBANISME

Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 1966  
Modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 1993, du 25 mars 2002, du 26 juin 2013 et du 24 septembre 2014  
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2012  
Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2016

— Limite des espaces proches du rivage

échelle : 1 / 10 000

